



Pour la vie culturelle

Dans le cadre de son ambitieuse démarche « Osons la culture », le Conseil départemental du Gard encourage l'avenir culturel de notre territoire et favorise la créativité, l'expression artistique et l'accès de tous à la culture. Il est aussi le garant de la transmission de la mémoire au travers des Archives départementales et des Musées de la Conservation départementale.

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 30/10/2024



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

- *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*
- *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*
- *Standard Tél. : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76